



**SÉANCE
ORDINAIRE
18 FÉVRIER 2025**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

**MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025
ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

-Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

4.2 Correspondance

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

5. Période de questions des citoyens

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

6.2 Fin de l'adhésion de la municipalité de Montebello à la coopérative Tricentris

7. Ressources humaines

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

8.2 État des comptes

8.3 Rapport financier détaillé au 31 janvier 2025

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

11.2 Dépôt du rapport final d'inspection visuelle des installations septiques dans la montagne fait par l'OBV RPNS

12. Communication, loisirs et culture

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

12.2 Dépôt du bilan des réservations des effectifs municipaux de l'année 2024



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

13. Avis de motion et règlements

Le point 13.1 est reporté

13.1 Avis de motion du règlement numéro SSI-2025-001 relatif à la prévention incendie

14. Affaires diverses

Le point 14.1 est retiré

14.1 Recommandation du comité ad hoc de stationnement - dossier rue Saint-Édouard

14.2 Recommandation du comité ad hoc de stationnement - dossier rue Napoléon

14.3 Demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation

14.4 Reconnaissance du Club de randonneurs/raquetteurs de Montebello et de son droit de passage et d'entretien du réseau des pistes situées sur le terrain propriété de la municipalité de Montebello

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
18 FÉVRIER 2025

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **18 février 2025 à 19 h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoît Millette et Jésabelle Dicaire.

Les conseillers Pierre Bertrand et Dominique Primeau ont motivé leur absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 4 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2025-02-08

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- a) Le point numéro 13.1 est reporté à une séance ultérieure
- b) Le point numéro 14.1 est retiré en raison du règlement numéro 693-2007 relatif à l'interdiction du stationnement des véhicules sur le côté nord de la rue Saint-Édouard

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Il n'y a pas de sujet à cette section.

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.
- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.

4.2 Correspondance

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

5. Période de questions aux citoyens

Il y a eu question de :

- Le sens unique sur la rue Saint-Édouard



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Greffe et affaires juridiques

2025-02-09

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-10

6.2 Fin de l'adhésion de la municipalité de Montebello à la coopérative Tricentris

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a confié la compétence à Éco Entreprise Québec pour le recyclage des matières et a retiré cette compétence des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE c'est ÉEQ qui négociera et transigera avec Tricentris pour le triage des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE les seuls services pouvant être offerts par Tricentris, sont des ateliers et du matériel éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ et le Gouvernement du Québec ont prévu ces effectifs dans les contrats conclus avec les groupes de municipalités, dont celui auquel appartient la municipalité de Montebello.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

QUE la Municipalité de Montebello ne renouvelle pas l'entente avec Tricentris pour toutes les raisons énoncées aux présentes.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

-Il n'y a pas de sujet à cette section

8. Finances – trésorerie

2025-02-11

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2025.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1850 à 1889 d'une somme de 60,283.74\$ les dépôts direct numéro 717 à 728 d'une somme de 27,016.68\$ et les chèques numéro 8285 à 8353 d'une somme de 160,919.25\$ du mois de janvier 2025 totalisant une somme de 248,219.67\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 31 janvier 2025

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 31 janvier 2025.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de janvier 2025.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de janvier 2025.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de janvier 2025.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

11.2 Dépôt du rapport final d'inspection visuelle des installations septiques dans la montagne fait par l'OBV RPNS

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose le rapport final d'inspection visuelle des installations septiques dans la montagne fait par l'OBV RPNS.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois de janvier 2025.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

12.2 Dépôt du bilan des réservations des effectifs municipaux de l'année 2024

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose un bilan des réservations des effectifs municipaux de l'année 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Avis de motion et règlements

13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SSI-2025-001 relatif à la prévention incendie

Le point numéro 13.1 est reporté à une séance ultérieure

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SSI-2025-001 relatif à la prévention incendie est déposé et un avis de motion est donné par ~~à l'effet qu'à~~ à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14. Affaires diverses

14.1 Recommandation du comité ad hoc de stationnement - dossier rue Saint-Édouard

Le point numéro 14.1 est retiré en raison du règlement numéro 693-2007 relatif à l'interdiction du stationnement des véhicules sur le côté nord de la rue Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Édouard est très étroite ;

CONSIDÉRANT QUE lors du stationnement des véhicules des deux côtés de la rue, la circulation est compromise et particulièrement le passage des véhicules de service incendie, ambulance et voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle représente un danger public.

Il est proposé par _____

RÉSOLU

QUE le stationnement soit permis uniquement sur le côté sud de la rue Saint-Édouard

QUE la Municipalité procède aussitôt que possible à installer des affiches en conséquence afin de permettre le stationnement du côté sud et à interdire le stationnement du côté nord ;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-12

14.2 Recommandation du comité ad hoc de stationnement - dossier rue Napoléon

CONSIDÉRANT QUE la rue Napoléon est très étroite ;

CONSIDÉRANT QUE lors du stationnement des véhicules des deux côtés de la rue, la circulation est compromise et particulièrement le passage des autobus scolaires, véhicules de service incendie, ambulance et voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle représente un danger public.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

QUE le stationnement soit permis uniquement sur le côté sud de la rue Napoléon ;

QUE la Municipalité procède aussitôt que possible à installer des affiches en conséquence afin de permettre le stationnement du côté sud et à interdire le stationnement du côté nord.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2025-02-13

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14.3 Demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Petite-Nation a soumis une demande d'aide financière à la municipalité de Montebello pour l'année 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello a adopté son budget 2025 à l'automne 2024 selon une politique de dépenses restreintes en considération de la capacité de payer de ses contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE Montebello est une petite municipalité ayant des moyens financiers moindres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello contribue au développement des activités de loisirs et sports en fournissant un accès gratuit de ses effectifs et de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello reconnaît l'intérêt de plusieurs citoyens et citoyennes pour cette activité de quad ;

CONSIDÉRANT QUE les quadistes visiteurs apprécient les commerces de Montebello, l'atmosphère du village et ainsi aiment venir nous visiter ;

CONSIDÉRANT QUE tous ces intérêts de part et d'autre, la municipalité est heureuse d'offrir au Club Quad Petite-Nation un droit de passage sur le terrain municipal sans frais ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend également tous les moyens raisonnables à sa disposition pour rendre le village attractif afin d'offrir une belle expérience aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello n'a pas les moyens de contribuer de somme d'argent au bénéfice du Club Quad.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPRÉCIER la visite des quadistes à Montebello, mais de devoir décliner la demande d'aide financière pour toutes les raisons exprimées aux présentes.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-02-14

14.4 Reconnaissance du Club de randonneurs/raquetteurs de Montebello et de son droit de passage et d'entretien du réseau des pistes situées sur le terrain propriété de la municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît le travail exceptionnel du Club de randonneurs/raquetteurs de Montebello dans sa mission d'offrir aux citoyennes et citoyens de Montebello ainsi qu'aux visiteurs venant de partout, un magnifique réseau de pistes pour y pratiquer la marche et la raquette ;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau de pistes est situé sur le terrain appartenant à la municipalité de Montebello ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité soutient fortement cette activité de plein air, contributive à la santé humaine et à la joie de vivre de ses citoyennes et citoyens.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

DE réitérer le droit de passage au Club de randonneurs/raquetteurs de Montebello, sur le terrain de la municipalité, où son réseau de pistes est présent actuellement ;

DE permettre au Club de randonneurs/raquetteurs de Montebello, par l'entremise de bénévoles, de procéder à l'entretien des pistes et de retirer les arbres et branches encombrant les pistes ;

DE permettre au Club de randonneurs/raquetteurs de Montebello de placer des affiches pour identifier le réseau et les diverses pistes aux endroits utiles ;

DE remercier toutes et tous les bénévoles dévoués à l'entretien des pistes et à l'organisation de randonnées et d'activités de loisirs.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions des citoyens

Il y a eu question de :

-Clarifier la résolution du point numéro 14.4

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

-Commentaire positif du conseiller numéro 3, Monsieur Jean-Philippe Comeau, concernant les pistes de raquetteurs

2025-02-15

17. Levée de la séance

Il est proposé par Martin Deschênes

QUE la séance soit levée à 19 h 38

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

20 mars 2025

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier